COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2013

<u>Présents</u>: Aimé LAMBERT, Jean-Michel TOUCHER, Josette RIMET-MEILLE, André MOUNIER-VEHIER, Bernard PELERIN, Olga GRILLOT, Claude JOURDAN? Sylvain DHERBASSY

Excusée : Céline ROCHER, Emmanuel GROS, Bernard VALLIN Procuration de Bernard VALLIN à Josette RIMET-MEILLE

Début de séance = 20h00

Secrétaire de séance nommé : Jean-Michel TOUCHER

1. Délibération portant sur l'Atesat 2013 (convention DDT/Commune)

Cette convention consiste à bénéficier des services de la DDT en conseil de travaux pour la voirie. La commune de Bessins sollicite Monsieur Jean Cartier pour toute expertise relatif à ces travaux.

Pour 2014, l'ensemble des communes vont faire le nécessaire pour maintenir cette convention.

2. et 3 Délibérations et vote des comptes de gestion et administratif 201 2 (commune et eau)

L'ensemble des élus présents désigne Jean Michel Toucher pour présider le résultat des comptes administratif du budget de la commune et de l'eau

a) COMPTE ADMINISTRATIF: COMMUNE DE BESSINS

Section de fonctionnement : résultat de l'exercice = + 45 012.66 € Section Investissement : résultat de l'exercice = - 215 914.16 €

b) COMPTE ADMINISTRATIF: SERVICE EAU

Section de fonctionnement : résultat de l'exercice = -8 507.77 € Section Investissement : résultat de l'exercice = +8 234.05 €

Vote à l'unanimité des résultats des comptes DE GESTION ET administratif de la Commune et du Service Eau

Le Maire reprend la présidence du conseil Municipal

4. Délibération sur l'affectation des résultats

Le maire propose à l'ensemble des adjoints et conseillers de voter l'affectation des résultats de l'exercice 2012. Vote à l'unanimité des ces résultats

5. Délibération et vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux des taxes locales, soit :

- Taxe foncière = 13.32 %
- Taxe sur le bâti = 7.38 %
- Taxe sur le non bâti = 41.14%
- Taxe professionnelle = 19.52%

Vote à l'unanimité des taux de contributions directes

6. Délibération et vote des subventions 2013

La municipalité de Bessins attribue une somme de $1365 \ \in$ répartie pour les associations suivantes : ADMR 830 € / Téléthon 80 € / Lutte contre le Cancer 125 € / Pompiers 230 € / Souvenir Français 100 €

Vote à l'unanimité pour l'attribution de ces subventions

7. Délibération et vote du budget 2013

Présentation par le Maire du budget primitif de la Commune et du Service Eau de Bessins

- Compte administratif 2012 Commune de Bessins
- 1. Section fonctionnement:

Dépenses et Recettes s'équilibrent à = 560 231 €

2. Section Investissement:

Dépenses et Recettes s'équilibrent = 138 800 €

• Compte administratif 2012 Service Eau de Bessins

Section fonctionnement:

Dépenses et Recettes s'équilibrent = 25 00 €

2. Section Investissement:

Dépenses et Recettes s'équilibrent = 92 715 €

Vote à l'unanimité des propositions des comptes administratif Commune et Eau

8. Affaires diverses

• Le cantonnier étant arrêté pour raison de maladie, la commune étudie une solution temporaire pour le remplacer.

Fin de séance à 21 h 15